



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE PME

Part I (ISIN : FR0011608447)

Ce Fonds est géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP Tocqueville PME est double :

- chercher à profiter, dans le cadre d'une allocation dynamique actions déterminée par la société de gestion, du développement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de tailles intermédiaires (ETI), principalement de France, des autres pays de la zone euro et des autres pays d'Europe, tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille ; et
- obtenir une note extra-financière globale du portefeuille meilleure que la note moyenne pondérée ISR de l'indice CAC Small.

Il est classé « Actions de pays de la zone euro ».

Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à un indice. Néanmoins, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec celle de l'indice CAC Small dividendes nets réinvestis. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de l'indice CAC Small.

Tocqueville PME peut intervenir sur tous les marchés européens, comprenant ceux de l'Union européenne et de l'Europe élargie (Suisse, Norvège, et pays d'Europe Centrale (à savoir, les Balkans, i.e. Croatie, Bosnie, Serbie, Monténégro, Kosovo, Macédoine, Albanie)). Le fonds privilégiera la recherche de PME et d'ETI, principalement de France, et des autres pays la zone euro, présentant des caractéristiques de valorisation attractive, sans restriction en termes de secteurs d'activité.

La gestion de ce FCP repose sur une totale indépendance par rapport à des indices de référence.

Le FCP sera investi en permanence entre 75 et 100 % de l'actif en titres de capital d'émetteurs ayant leur siège en France ou dans un autre État membre de la zone euro, soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou un impôt équivalent, occupant moins de 5 000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Tocqueville PME sera concomitamment exposé en permanence et au minimum à 75 % de son actif à des actions de pays de l'Union européenne et pourra investir dans la limite maximum de 25 % de son actif dans des actions cotées de grande capitalisation.

Le fonds pourra également investir dans la limite maximum de 25 % de son actif dans des obligations, des bons du Trésor et d'autres titres de créances négociables, dans un souci de maîtrise de sa volatilité.

Le FCP se conformera également aux règles d'investissement n°1 applicables au Label Relance. Ainsi, le FCP investira au minimum 30 % de son actif dans des actions ou obligations remboursables en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé en France, et au minimum 10 % de son actif dans des instruments de fonds propres émis par des TPE, PME et ETI françaises. Lorsque les titres de ces TPE, PME et ETI sont admis aux négociations sur un marché ou sur un système multilatéral de négociation, la capitalisation boursière doit être inférieure à deux (2) milliards d'euros ou doit l'avoir été à la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice. En outre, le FCP s'efforcera de participer significativement à au moins 5 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en bourse par an, concernant des sociétés dont le siège social est situé en France.

Enfin, soit dans la poursuite de l'objectif de gestion du fonds (mais sans générer de surexposition), soit dans la perspective de couvrir son risque du fait d'une anticipation baissière des marchés boursiers, Tocqueville PME pourra recourir à l'utilisation d'instruments dérivés de sous-jacents actions.

A titre accessoire et dans un souci de diversification, le fonds pourra investir en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE de toutes classifications, notamment obligataires.

Le fonds pourra également recourir aux opérations de prêts de titres dans la perspective d'amélioration de la performance.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

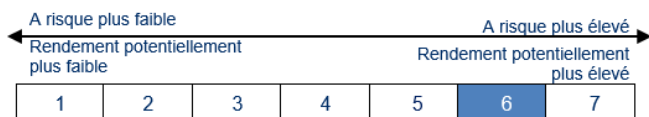
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour.

Le FCP Tocqueville PME est éligible au PEA-PME et au PEA.

Autres Informations : l'approche extra-financière est une des composantes de la gestion puisque l'objectif de gestion du FCP Tocqueville PME consiste notamment à obtenir une note extra-financière globale du portefeuille meilleure que la note moyenne pondérée ISR de l'indice CAC Small, via l'application de deux filtres : exclusion de valeurs interdites et notation quantitative des sociétés par le biais d'indicateurs collectés auprès d'une agence de notation extra-financière. Cependant, le FCP ne bénéficie pas du label d'Etat ISR.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 7 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 6 en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

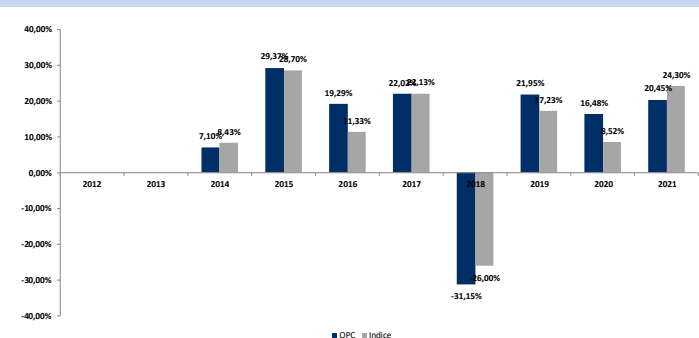
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	1,00 %	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,00 % TTC (*)	Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	0,62 % à la clôture du FCP au 31/12/2021	20 % de la surperformance, nette de frais de gestion fixes réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indice CAC Small + 1% ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP.

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr.

PERFORMANCES PASSES



Le 29/06/2021 : l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement intègrent des critères extra-financiers.
Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ces performances ont été réalisées dans des conditions en vigueur avant le changement de classification du fonds.

La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 26 novembre 2013.

Date de création de la part I : 29 novembre 2013.

Devise de libellé : euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 36, quai Henri IV – 75004 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site www.tocquevillefinance.fr/fr. **Régime fiscal :** La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Politique de rémunération :** Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr/fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion. **La responsabilité de Tocqueville Finance S.A.** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tocqueville Finance S.A est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 novembre 2022.